



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024-2025

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales régissent les Ventes des droits d'entrée et des abonnements de l'espace aquatique AQUAVENT, ainsi que des droits d'accès au parking. Elles font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement.

Elles sont susceptibles de modifications sans préavis. L'achat de droits d'entrée ou d'abonnements par l'utilisateur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente, ainsi qu'au règlement intérieur de l'établissement et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée.

Conformément à l'article L.121-20-4 2° du code de la consommation, le délai de rétractation de 7 jours prévu par l'article L.121-20 du même code ne peut être, dans le cas présent, appliqué.

GENERALITES PISCINE

ARTICLE 1 – MODALITES D'ACHAT

Les droits d'entrée et abonnements sont vendus par les agents AQUAVENT en caisse à l'accueil de l'espace aquatique, sur le site internet et sur les applications SwimSpot et HeitzFit 4.

La vente est interdite à tout enfant de moins de 12 ans. Une pièce d'identité sera demandée afin de confirmer l'âge de l'enfant.

1.1 MOYENS DE PAIEMENT

Les différents moyens de paiements acceptés sont : **espèces, cartes bancaires** (classique et sans contact), **chèques bancaires** sur présentation d'une pièce d'identité (hors prestations été), **chèques familles** sans rendu de monnaie, **chèques vacances** papier, **coupons sports** sans rendu de monnaie et prélèvement automatique.

Compte-tenu des nombreux impayés constatés sur les produits « saison estivale », le paiement par chèque bancaire n'est pas autorisé sur les prestations piscine été.

Un paiement en plusieurs fois est disponible pour certaines formules :

- paiement en 3 fois pour les abonnements annuels et les cartes de 50 séances aquasport : premier tiers réglé obligatoirement lors du passage en caisse puis second tiers par prélèvement au mois M+1 et prélèvement du dernier tiers au mois M+2. Les prélèvements s'effectuent le 10 du mois.

Lors de la mise en place d'un paiement par prélèvements automatiques, le souscripteur s'engage :

- à fournir l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dont un Relevé d'Identité Bancaire et d'une autorisation de prélèvement signée ;
- à honorer le règlement des prélèvements mensuels ; dans le cas contraire, la procédure indiquée au point suivant sera initiée.

Le fait d'être en difficultés financières ne constitue pas un motif recevable pour prétendre à une demande de résiliation ou de remboursement.

En cas de rejet de prélèvement pour insuffisance bancaire ou refus volontaire, le Trésor Public engagera une procédure de recouvrement de l'impayé. Le titre d'accès à l'établissement sera désactivé jusqu'à régularisation de la situation comptable.

Tout impayé sur prélèvement ou chèque fera l'objet de frais forfaitaires à hauteur de 10 € par prélèvement ou par chèque.

1.2 SUPPORTS

Les supports sont de type :

Papier (ticket code-barre)	pour les entrées unitaires achetées en caisse	gratuit
Carte RFID	pour les entrées multiples et les abonnements achetées en caisse	2,00 €
Bracelet RFID		6,00 €
Smartphone	Pour les entrées achetées en ligne	Sans frais

En cas de perte ou détérioration du support RFID, l'utilisateur devra racheter une nouvelle carte ou un nouveau bracelet au tarif en vigueur, à payer au comptant à l'accueil du centre.

ARTICLE 2 – TARIFS & REDUCTIONS

Les tarifs pratiqués sont affichés à l'accueil du centre aquatique et consultables sur le site internet. Les prix affichés sont en TTC. Ils sont, à tout moment, susceptibles d'être modifiés par délibération du comité syndical.

La durée de validité des différentes formules et les prix pratiqués intègrent les arrêts techniques nécessaires à la maintenance de l'équipement, les jours de fermeture pour formation du personnel et les jours fériés. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces fermetures.

Des tarifs réduits peuvent être appliqués mais uniquement sur présentation d'un justificatif. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.

Les tarifs réduits ne sont pas vendus en ligne.

Gratuité : moins de 3 ans

Tarifs réduits PISCINE :

A partir de 3 ans et jusqu'à 11 ans inclus (tarif plein à partir de 12 ans)

Seniors de plus de 70 ans

Etudiants et apprentis

Demandeur d'emploi

Personnes en situation de handicap et leur accompagnant

Tarifs réduits ABONNEMENT FIXE ANNUEL :

SIVU : habitants des communes de LYON, TASSIN LA DEMI-LUNE, FRANCHEVILLE, CRAPONNE et SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

ARTICLE 3 – REPORT ET REMBOURSEMENT

Aucun remboursement, ni prolongation de durée de validité, ni report de prestation n'est autorisé, quel qu'en soit le motif, même sur présentation d'un certificat médical.

Les horaires d'ouverture et le planning des cours aquasports sont susceptibles de changement en cours d'année, notamment pendant les vacances scolaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou aucune prolongation.

ARTICLE 4 – RÉSERVATIONS AQUASPORTS

L'accès aux cours d'aquasport est soumis à réservation préalable (sauf pour la formule abonnement annuel saison sportive cours fixe).

La réservation s'effectue directement par l'utilisateur via le site internet ou l'application.

L'utilisateur ne peut réserver un cours que s'il est détenteur d'un droit d'accès valide pour ce cours. Il a la possibilité d'annuler sa réservation jusqu'à 4 heures avant le début du cours. Toute réservation non annulée et non honorée donnera lieu au décompte d'une entrée sur la carte ou l'abonnement.

Un utilisateur se présentant au centre aquatique sans réservation ne pourra accéder au cours qu'après passage en caisse pour vérification des disponibilités par l'agent d'accueil.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, est passible de sanction pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive, cette dernière emportant la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

SPECIFICITES PAR FORMULE

ARTICLE 6 – PISCINE HORS SAISON ESTIVALE

	Prix TTC	Durée de validité
1 entrée plein tarif	5,70 €	12 mois
1 entrée tarif réduit	4,60 €	Le jour de l'achat uniquement
Carte 10 entrées	46,00 €	15 mois à compter de la date d'achat, hors saison estivale : non utilisable du 14 juin au 31 août 2025
Carte 20 entrées	80,00 €	

Les cartes multi-entrées ne sont pas nominatives. Elles peuvent être utilisées dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée, ni remboursée). Les entrées aux tarifs hors saison d'été ne sont pas utilisables durant la période estivale.

ARTICLE 7 – PISCINE SAISON ESTIVALE

	Prix TTC	Durée de validité
1 entrée tarif réduit	6,30 €	Le jour de l'achat uniquement
1 entrée plein tarif	7,90 €	Valable uniquement pour la saison estivale en cours Pour 2025 : du 14 juin au 31 août 2025
10 entrées	63,00 €	
20 entrées	110,00 €	

Les cartes multi-entrées ne sont pas nominatives. Elles peuvent être utilisées dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage. Toute entrée non utilisée à la fin de la saison estivale sera perdue (ni reprise, ni reportée sur l'été suivant, ni échangée, ni remboursée). Les entrées aux tarifs été ne sont pas utilisables durant la saison sportive.

ARTICLE 8 – ABONNEMENT ANNUEL SAISON SPORTIVE COURS FIXE

Prestations : leçon de natation, bébés nageurs et aquasports

Accès à 1 cours par semaine, sur un créneau dédié, du 04 novembre 2024 au 13 juin 2025, hors vacances scolaires, hors jour férié.

L'abonnement est nominatif, non cessible et sans reconduction tacite.

	Prix TTC	Durée de validité
Saison sportive SIVU	220,00 €	Du 04 novembre 2024 au 13 juin 2025, hors vacances scolaires 1 séance fixe par semaine
Saison sportive Hors SIVU	265,00 €	

ARTICLE 9 – CARTES AQUASPORTS

	Prix TTC	Durée de validité
1 entrée plein tarif aquasport	12,00 €	Valable 12 mois à compter de la date d'achat
Carte 10 entrées aquasport	96,00 €	
Carte 20 entrées aquasport	168,00 €	
Carte 50 entrées aquasport	250,00 €	
Carte mensuelle 1 mois (10 entrées)	70,00 €	Valable 1 mois de date à date, pour maximum 10 entrées. Sans engagement, sans reconduction tacite

L'annulation d'une réservation à un cours devra être effectuée à minima 4 h avant le début du cours, sinon une entrée sera décomptée.

Les cartes 10 et 20 entrées ne sont pas nominatives. Elles peuvent être utilisées dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage.

Les cartes mensuelles et 50 entrées sont nominatives et ne peuvent être utilisées que par le titulaire de la carte. En cas de non-respect du caractère nominatif, le titulaire pourra se voir exclure de l'établissement.

PARKING

ARTICLE 10 – PARKING HORS SAISON ESTIVALE

Le parking est gratuit pour les usagers Aquavert pour 4 heures.

Au-delà : 5 € de l'heure. Toute heure commencée est due.

Ticket perdu : 50 €

Le paiement s'effectue en caisse de la piscine ou à la borne de sortie (paiement uniquement en carte bancaire à la borne).

ARTICLE 11 – PARKING ÉTÉ

Le parking est gratuit pour les usagers Aquavert pour la journée (09h-20h).

Tarif nuit : 50 €

Tarif journée non-usager Aquavert : 50 €

Le paiement s'effectue uniquement en caisse de la piscine.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE applicables à compter du 01/03/2025